

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

DEMANDE D'INSCRIPTION A LA CANTINE SCOLAIRE DE VINGRAU

NOM – PRENOM DE L'ELEVE (en lettre capitale).....

Date & lieu de naissance.....

Adresse.....

Tél domicile.....

Adresse mail :

Etablissement fréquenté.....Classe.....

NUMERO CAF.....NUMERO MSA.....

Régime alimentaire.....

PERSONNE 1 (lien de parenté) :

Nom/Prénom.....

Adresse :

Mail :

N° Portable.....

Profession

Nom - adresse & N° Tél de l'employeur.....

.....

PERSONNE 2 (lien de parenté) :

Nom/Prénom.....

Adresse :

Mail :

N° Portable.....

Profession

Nom – adresse & N° Tél de l'employeur.....

.....

En cas d'accident entre 12h et 14h prévenir M. /Mme.....

N° Tél. Domicile.....

N° Portable.....

N° Travail.....

Nom – Adresse & N° Tél du docteur.....

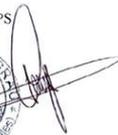
.....

FACTURATION FAITE AU NOM DE :

Demande d'inscription au restaurant scolaire à compter du.....

Fait à Vingrau, le :

Le Maire :

Philippe CAMPS



Nom, prénom et signature

COPIE DU CARNET DE SANTE

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE
CONTRE-INDICATION

4. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

a) Le mineur présente-t-il des troubles de santé ?

Allergies alimentaires : NON OUI

Préciser a quoi :

Allergies médicamenteuses : NON OUI

Préciser a quoi :

Autres allergies : NON OUI

Préciser a quoi :

Asthme : NON OUI

Diabète : NON OUI

Epilepsie : NON OUI

Autres : NON OUI

Préciser :

b) Le mineur suit-il un traitement médical régulier ? NON OUI

Si oui, prendre le contact avec le directeur pour la mise en place d'un éventuel PAI (projet d'accueil individualisé). Les modalités de mise en place de ce protocole seront à discuter avec la direction.

c) Le trouble de la santé implique –t-il une conduite particulière à suivre en cas d'urgence pendant le déroulement de la cantine ?

NON

OUI

Si oui, prendre contact avec le Directeur pour la mise en place d'un éventuel PAI

d) Autres difficultés de sante et précautions à prendre (suivi spécialisé, handicap moteur, troubles du comportement, antécédents d'accidents, d'opération ...) :

Si oui, prendre contact avec le Directeur pour la mise en place d'un éventuel PAI

.....
.....

5. RECOMMANDATIONS UTILES SIGNALEES PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANTS

(L'enfant porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, problème d'énurésie ...) :

.....
.....
.....

Je soussigne,, responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil collectif de mineurs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical après consultation d'un médecin, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état du mineur.

Fait à Vingrau, le :

Nom, prénom et signature

Il est rappelé que cette fiche sanitaire de liaison peut être remise sous enveloppe cachetée par les familles au Directeur de l'accueil de mineurs. Les informations communiquées restent confidentielles et seront restituées aux familles. Les fiches sanitaires de liaison doivent être renouvelées tous les ans. Toute modification en cours d'année concernant les renseignements ci-dessus devra être signalée au Directeur.

AUTORISATION DE PRISE ET PUBLICATION D'UNE PHOTOGRAPHIE OU D'UNE VIDEO

Madame, Monsieur, dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires, des documents audios, vidéos et photos peuvent être réalisés.

C'est pourquoi, la mairie de Vingrau sollicite votre autorisation afin d'effectuer des prises de photographie et de vidéo de votre enfant.

Je soussigné, représentant légal de l'enfant.....
demeurant au.....

- **Autorise** par la présente, la mairie de Vingrau à reproduire et diffuser les images de mon enfant dans le cadre des activités décrites ci-dessus.
- **Autorise** la mairie de Vingrau à reproduire et diffuser des vidéos de mon enfant.
- **N'autorise pas** la mairie de Vingrau à reproduire et diffuser les images et vidéos de mon enfants.

La présente autorisation concerne les supports de communication suivants :

- Presse écrite locale (petit vingraunais)
- Presse écrite (indépendant)
- Réseaux sociaux
- Site internet de la commune
- Album photos pour les enfants
- Panneaux d'affichages

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment.

Mentions d'information pour les inscriptions à la restauration scolaire.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et Règlement Général sur la Protection des données du 25 mai 2018. Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et papier dans le cadre de la gestion des inscriptions aux activités périscolaires et extrascolaires. La base légale du traitement est une mission d'intérêt public et votre consentement (article 6 du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) du 25 mai 2018). Les destinataires des données sont les responsables du service enfant jeunesse.

La commune de Vingrau vous informe également que conformément à la réglementation générale sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, rectification et suppression des données vous concernant en contactant le délégué à la protection des données de la commune par courrier à l'adresse suivante : 5 place de la République - 66600 Vingrau ou par mail à : mairie.vingrau@wanadoo.fr.

Pour toute demande, le demandeur devra fournir un justificatif d'identité nécessaire au traitement de la demande et sera par la suite détruit, dans un délai d'un mois.

En l'absence de réponse vous pouvez faire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : www.cnil.fr, autorité de contrôle en France à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

Fait à Vingrau, le :

Le Maire :

Philippe CAMPS



Nom, prénom et signature

REGLEMENT d'EXPLOITATION du SERVICE de la RESTAURATION SCOLAIRE 2025/2026

ARTICLE 1 – CONDITIONS D'ACCUEIL DES USAGERS

Les élèves des classes maternelles et primaires sont inscrits en fonction du nombre de places disponibles (réglementation des établissements recevant du public) et dans l'ordre de priorité suivant :

1 – **Dont les deux parents travaillent.**

2 – **Dont un des parents travaillent.**

Les demandes n'entrant pas dans les définitions ci-dessus et sous réserve des places disponibles, seront reçues par le Maire concerné et transmises pour décision à la Commission Scolaire (travail saisonniers, circonstances familiales exceptionnelles notamment.

ARTICLE 2 – REDEVANCE DE DEMI-PENSION

Les tarifs sont arrêtés par délibération du Conseil Municipal.

Tarification cantine :

Tranche	QF CAF/MSA	PRIX PAR REPAS
T1	0 € à 799 €	1 €
T2	800 € à 1199 € +*FA	3.95 €
T3	Supérieur à 1200 €	4 €

La commune de Vingrau prend en charge une partie du coût de revient des repas.
Une aide de l'état est mise en place pour permettre la cantine à 1€.

*FA=Famille d'accueil

*QF= Quotient familial. Pour calculer le quotient familial, votre CAF prend en compte les ressources annuelles imposables, desquelles sont déduits les abattements sociaux. La somme obtenue est ensuite divisée par 12 pour obtenir un montant mensuel, auquel on ajoute les prestations familiales perçues chaque mois. Puis le tout est divisé par le nombre de parts.

- **Exceptionnellement** par règlement en numéraire à la mairie: veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer ; un reçu vous sera remis,
- **Exceptionnellement** par chèque bancaire ou postal adressé à la mairie : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque sans le coller ni l'agrafer, (LIBELLEZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.)

- **De préférence par prélèvement ou paiement carte bancaire depuis le site Mon Espace famille avec le code collectivité et la référence facture.**

L'ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE EST RESERVE AUX ELEVES INSCRITS DONT LES PARENTS ONT ACQUITTE LEUR PARTICIPATION MENSUELLE DANS LES CONDITIONS CI-DESSUS DEFINIES.

ARTICLE 3 – REMBOURSEMENTS

– inscription sur mon espace famille

Dans la mesure où le paiement s'effectue par avance, les parents pourront obtenir un remboursement dans les cas suivants :

- **départ définitif de l'établissement scolaire en cours de mois**
- **absence scolaire justifiée, correspondant à 10 repas non consommés consécutifs**
- **absence dite 1 semaine à l'avance**

Le remboursement est opéré sur la base du prix fixé par le Conseil Municipal.

ARTICLE 4 – DEMANDE DE RADIATION INTERVENANT EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE

Tout départ intervenant en cours d'année scolaire doit être signalé au responsable de la cantine scolaire.

A défaut, le montant du forfait reste dû intégralement par la famille.

ARTICLE 5 – DISCIPLINE ET SANCTION

Chaque enfant doit respecter, en adoptant **UN COMPORTEMENT DISCIPLINAIRE**,

- * le personnel de service,
- * les autres enfants,
- * l'état et la tranquillité du lieu où il est accueilli pendant le fonctionnement du service de la cantine scolaire.

En conséquence, le Maire, se réserve le droit pour tout enfant qu'il aura jugé indiscipliné :

1. de convoquer les parents, en présence de la responsable de la cantine à titre d'avertissement,
2. de prononcer l'exclusion temporaire de l'enfant,
3. de prononcer l'exclusion définitive de l'enfant.

La Directrice de l'école sera informée de la décision notifiée à la famille par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'exclusion du service de la restauration scolaire ne pourra intervenir qu'une semaine après réception de la lettre recommandée.

Pendant ce délai, la famille pourra présenter ses observations.

Il ne sera procédé à **aucun remboursement de paiement en cas d'exclusion disciplinaire, temporaire ou définitive**, d'un enfant du service de restauration scolaire.

L'INSCRIPTION DE L'ENFANT A LA CANTINE SCOLAIRE VAUT ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT EST REMIS AUX PARENTS LORS DE L'INSCRIPTION ET DOIT ETRE RETOURNE À LA MAIRIE.

Fait à Vingrau, le :

Le Maire :

Philippe CAMPS



Nom, prénom et signature